

Commande passé avec moyen de paiement carte bancaire

Par **philou du 13**, le **08/02/2014** à **13:50**

Bonjour tout le monde,

Chaque fois que j'ai un doute dans mes démarches c'est ici que je poste régulièrement des messages et que j'obtiens des réponses précises.

J'ai récemment passé commande sur un site très connus de vente par correspondance je ne les citerais pas pour ne pas leur faire de pub, et ma question était de savoir: Si ma compagne passe commande sur son compte client, commande livré à son nom, protection juridique à son nom et que c'est moi qui fais le règlement à mon nom et que sur cette commande il y a un soucis de livraison quelque soit le motif, vol, colis endommagé, ou mauvaise référence, qui doit se manifesté elle avec sa protection juridique ou moi avec l'assurance de ma carte bancaire en sachant que dans cet établissement bancaire je n'ai pas de protection juridique, et que pour ma carte seul les paiements frauduleux sont couvert. J'attends vos réponses avec impatience, et n'hésitez pas de me demandé de plus amples informations si vous avez besoin de savoir plus de précisions. Cordialement

Par **philou du 13**, le **11/02/2014** à **10:44**

Bonjour,

Personne pour me répondre???

Par **louison123**, le **11/02/2014** à **12:26**

Si la commande est passée via son compte, les problèmes de livraison concernent son compte, même si vous avez réglé avec votre CB. Si elle a une PJ affectée à sa carte bancaire, il faut qu'elle règle avec cette carte pour pouvoir faire appel à la PJ.

Par **philou du 13**, le **11/02/2014** à **12:46**

Bonjour,

C'est moi qui est réglé avec ma carte bancaire.....